

# ÉTHIQUE ET MÉTHODES DE RECHERCHE : OÙ DEVONS-NOUS PROGRESSER ?

Gianluca MANZO

En dépit de son omniprésence dans le monde académique, l'expression « éthique de la recherche » n'est pas simple à saisir. Pour introduire le dossier que *L'Année* a bien voulu consacrer à ce thème, il n'est donc pas inutile de revenir sur l'article que Robert K. Merton republia en 1973 sous le titre de « The normative structure of science ». R. Merton (1973 [1942] : 268-269) y définissait l'éthique scientifique (*ethos of science*, dans ses mots) comme le « complexe de valeurs et de normes à tonalité affective qui est censé contraindre l'homme de science ». Il distingue quatre « impératifs institutionnels » (qu'il qualifie de *mores*) comme étant au cœur de l'éthique de la science : 1. l'« universalisme » (à savoir, le rejet de critères particuliers de validité, tels ceux liés aux caractéristiques personnelles des chercheurs, pour juger du bien-fondé d'un argument et/ou d'un résultat empirique, *ibid.* : 270) ; 2. le « communisme » (à savoir, l'appartenance des résultats de la recherche à un patrimoine commun si bien qu'un chercheur ne devrait pouvoir empêcher les autres de bénéficier des résultats qu'il a contribué à produire, *ibid.* : 273) ; 3. le « désintérêt » (à savoir, l'engagement à contribuer à une entreprise commune de cumul de la connaissance plutôt que la poursuite de l'intérêt propre du chercheur à travers des pratiques illicites – impératif dont la réalisation ne pouvait dépendre selon lui que de l'existence d'un système de contrôle par les pairs efficace, *ibid.* : 276) ; 4. le « scepticisme organisé » (à savoir, l'impératif de soumettre à l'analyse logique et empirique toute croyance ou résultat existant, quel que soit le domaine social concerné, *ibid.* : 277).

Il était sans doute difficile d'imaginer, en 1942, quand R. Merton publia la première version de son article (sous le titre

moins explicite de « Science and technology in a democratic society »), l'étendue des processus de codification auxquels l'éthique de la recherche allait être soumise. Il écrivait d'ailleurs : « the ethos of science has not been codified » (*ibid.* : 269). Ce n'est en effet qu'environ trois décennies plus tard qu'un mouvement aux multiples ramifications apparut, d'abord aux États-Unis, ensuite, en Europe, tout particulièrement sous la pression des sciences biomédicales (Bonnet & Robert, 2009), conduisant, d'une part, à la production d'une multiplicité de rapports, d'instructions générales (*guidelines*), de chartes et de codes éthiques (Carvallo, 2019) et, d'autre part, à la création de nombreuses instances de contrôle de l'éthique scientifique aux différents niveaux d'organisation de la recherche et de l'enseignement – jusqu'à arriver à la formulation d'obligations légales en matière de formation à l'éthique de la recherche (Siméant-Germanos, 2022), par exemple au niveau doctoral en France, depuis 2016.

Ce long processus de codification et d'institutionnalisation, sans remettre en cause les valeurs définissant l'éthique scientifique selon R. Merton, en a fait apparaître de nouvelles telles que le respect et la protection des enquêtés pendant l'étude comme lors de la restitution des résultats (Bendjaballah & Garcia, 2023) ; d'autre part, certaines valeurs initialement proposées par R. Merton, comme le « désintérêt », ont reçu une attention croissante au point qu'un sous-domaine spécifique leur est souvent désormais consacré sous le label d'« intégrité scientifique » (Coutellec, 2019 : 391, tableau 1). Les quelque trente pages constituant le Code d'éthique approuvé par l'Association américaine de sociologie en 1997 (voir ASA, 1999) suggèrent cependant qu'il est toujours fondé d'envisager, comme le faisait R. Merton, la multiplicité de valeurs et de normes devant guider la pratique concrète de production et de restitution des résultats de la recherche sous le terme unique d'« éthique de la recherche ».

Dans ce cadre, le dossier que *L'Année* consacre aujourd'hui à l'éthique de la recherche et aux méthodes en sociologie répond à trois objectifs : 1. renforcer le débat sur une plus grande variété d'enjeux éthiques dans la sociologie française ; 2. inclure dans ce débat une plus grande palette de méthodes ; 3. établir des liens plus étroits entre la littérature nationale et internationale sur ce sujet.

La littérature sociologique de langue française sur l'éthique de la recherche discute en effet principalement de l'observation ethnographique et de l'entretien non structuré (voir, par exemple, Genard & Roca i Escoda, 2019 ; *Genèses*, 2022). Et plus particulièrement des enjeux de protection des enquêtés (Haapajarvi, 2016 ; Portilla, 2016), d'anonymisation des données (Coulmont, 2017) et de l'accessibilité de ces données après l'enquête (Heintz,

2023). Cette littérature est par ailleurs largement traversée par un angle d'analyse spécifique : celui du danger que l'injonction éthique émanant de différentes instances de contrôle ferait peser sur l'autonomie de l'enquêteur de terrain (Laurens, 2022 ; Aldrin *et al.*, 2022 : 43-47). Tout en reconnaissant l'importance d'une telle préoccupation, on devrait néanmoins pouvoir s'interroger sur les conséquences possibles de cet angle de lecture en termes de culture méthodologique. Ainsi peut-on s'étonner de l'avortement du projet d'une charte éthique au sein de la principale association professionnelle de la discipline sous la pression d'arguments de ce type (Cefai & Costei, 2009), de l'utilisation encore limitée en France des infrastructures d'archivage des données qualitatives (Guaspere, 2017 ; pour un récit d'expérience atypique, voir Bizeul, 2021) ou encore du faible intérêt pour la réanalyse des données ethnographiques et/ou d'entretien (Duchesne, 2017). Cet état de fait contraste avec la sociologie nord-américaine où l'urgence de l'identification de critères de qualité explicites du travail ethnographique est au cœur de débats soutenus (Small & Calarco, 2022 ; Varese, 2022).

Sur le versant de l'enquête fondée sur des questionnaires structurés et de l'utilisation de méthodes statistiques multivariées, l'archivage des données a fait des progrès considérables en France pendant les deux dernières décennies (Chenu & Lesnard, 2011) ; dans ce contexte, la réflexion sur la protection des informations personnelles s'est considérablement développée (Bendjaballah, Garcia & Sauger, 2022). En revanche, les débats en cours au niveau international sur les conditions de vérification et de reproduction des résultats produits par la recherche quantitative (pour une synthèse, voir Freese & Peterson, 2017 ; Auspurg & Brüderl, 2022) semblent encore peu présents dans la communauté sociologique française. Pour des raisons qui peuvent se comprendre, les initiatives personnelles de mise à disposition des codes informatiques sont encore rares (Bouchet, 2023) ; les controverses soulevées par les rares tentatives de réplification d'études quantitatives spécifiques (pour un exemple, voir Mignot, 2022) suggèrent aussi qu'une culture de la transparence et du partage des protocoles méthodologiques peine à se généraliser parmi les chercheurs. Au niveau institutionnel, les principales revues françaises de sociologie (*L'Année sociologique* incluse) n'ont d'ailleurs pas encore élaboré (ou, en tout cas, à ce jour, communiqué) de recommandations détaillées sur le format de publication attendu pour les articles utilisant des méthodes statistiques ; le même constat vaut pour l'absence de politiques éditoriales explicites en matière de réplification. Une fois de plus, ceci contraste avec les pratiques des principales revues internationales (pour un exemple, voir Mustillo, Lizardo & McVeigh, 2018)

pouvant aller jusqu'à rendre obligatoire, sauf exception toujours possible, le dépôt des données et des codes informatiques avant la finalisation du processus de publication (voir l'exemple récent des recommandations aux auteurs sur la politique de réplification de la revue *Sociological Science* [2024]). Ce qui vaut pour les revues peut s'observer également au sujet des associations professionnelles. Contrairement à d'autres communautés scientifiques nationales ayant l'ambition de contribuer à la construction d'instructions générales quant aux pratiques attendues pour les études quantitatives (voir, par exemple, *Academy of Sociology*, 2020), la communauté sociologique française reste plus discrète.

Mentionnons enfin que, par-delà ces perspectives méthodologiques qualitatives et quantitatives bien ancrées dans la discipline, si la littérature française commence à traiter des enjeux éthiques (une fois de plus, surtout du point de vue de la protection des informations personnelles) en lien avec de nouvelles formes de données, telles celles issues de différents dispositifs numériques (Bastin & Tubaro, 2018 : 379-380 ; Benhamou-Suesser, Pailler & Schafer, 2023), une réflexion éthique semble encore absente pour d'autres méthodes de collecte, de production, de traitement et/ou de modélisation des données. L'analyse des réseaux sociaux (*Social Networks*, 2005), l'expérimentation (Baldassarri & Abascal, 2017) ou encore les modèles de simulation algorithmique (Anzola, Barbrook-Johnson & Gilbert, 2022), par exemple, sont soumis à l'analyse éthique dans la littérature internationale mais encore peu investis par les sociologues français.

Les articles que le lecteur découvrira dans ce dossier entendent donc contribuer à encourager, au sein de la sociologie française, un débat éthique élargi tant du point de vue des thèmes traités que des méthodes concernées, et ceci dans une confrontation plus soutenue avec la littérature internationale sur le sujet.

En particulier, l'article liminaire de Lucas Sage se situe à l'intersection de l'éthique et de l'intégrité scientifique en traitant des problèmes de transparence et de répliquabilité au sein de la sociologie quantitative appuyée sur des méthodes statistiques ; il discute notamment, d'une part, des facteurs qui alimentent les pratiques de recherche pouvant conduire de manière non voulue à des résultats statistiques douteux et, d'autre part, des remèdes possibles à cet état de fait.

Suivent trois articles qui abordent différents enjeux éthiques de l'enquête sociologique située. Tout d'abord, Gaëlle Larrieu examine l'articulation possible entre consentement éclairé, respect de la confidentialité et transparence de la démarche d'enquête dans le

cadre d'une étude par entretiens semi-directifs portant sur les expériences parentales des variations du développement sexuel de leurs enfants. Les enjeux éthiques sont ici particulièrement prégnants car l'objet est considéré comme « sensible » : il implique des données de santé et des informations relatives à la vie sexuelle de personnes, ces dernières étant considérées comme « vulnérables » au double titre de l'âge et de leur statut. Florian Pietron et Margherita Rasulo, ensuite, font dialoguer deux ethnographies « immersives » (selon leurs propres mots) portant sur des militants radicaux dans le sud de l'Italie et le nord de l'Algérie ; ils expliquent comment ils ont résolu différents dilemmes éthiques concernant l'engagement du chercheur, la transparence de la démarche d'enquête et la minimisation des risques (pour les enquêtés comme pour l'enquêteur) à la fois en matière de collecte des données et de publication des résultats. Francesca Musiani, enfin, étudie des enjeux éthiques similaires, avec une emphase néanmoins sur l'enjeu de l'anonymisation, mais tels qu'ils se sont posés dans l'étude de l'usage des messageries chiffrées en Ukraine ainsi que des pratiques de surveillance numérique en Russie à travers une combinaison d'ethnographies (en ligne et hors ligne) et d'entretiens semi-structurés. Elle montre notamment les solutions concrètes adoptées pour gérer la prise de contact avec les enquêtés, la communication avec eux, le stockage progressif des données collectées et la dissémination des résultats dans le but à la fois de protéger les acteurs (du risque de ré-identification, par exemple) et de produire des résultats de recherche utilisables et contrôlables.

Avec l'article signé par Claire Bidart, Hélène Garin, Rym Ibrahim, Vincent Lorant, Pablo Nicaise et Paola Tubaro, la méthode de l'entretien semi-structuré s'ouvre à l'analyse quantitative des réseaux sociaux dans la mesure où l'entretien est dessiné pour inclure la collecte d'informations sur les réseaux personnels des enquêtés. En comparant deux cas d'étude qui portent respectivement sur des personnes en reconversion professionnelle vers l'entrepreneuriat et sur des patients atteints de troubles psychiatriques, les auteurs détaillent les enjeux éthiques soulevés par la restitution des résultats auprès des enquêtés à travers notamment la présentation de visualisations graphiques du réseau de leurs contacts.

Le dossier se poursuit avec deux articles sur des méthodes plus rarement utilisées dans la sociologie française, notamment l'expérimentation et la modélisation algorithmiques. Martin Aranguren, Carlo Barone et Mirna Safi abordent la première méthode, en particulier dans sa variante dite « expérimentation de terrain », et passent au crible les enjeux éthiques relevant, d'une part, de l'exclusion

éventuelle du groupe « témoin » des bénéfiques potentiels de l'intervention expérimentale et, d'autre part, de la nécessité pour le chercheur de devoir parfois dissimuler aux enquêtés les objectifs de la recherche. Ces enjeux sont analysés dans le cadre d'expérimentations spécifiques au sujet de l'inégalité scolaire, des discriminations sur le marché du travail ainsi que des comportements de discrimination dits « ordinaires » au sein des interactions sociales quotidiennes. Juliette Rouchier analyse ensuite la modélisation et la simulation fondées sur des algorithmes, notamment dans leur version dite « multi-agents ». Elle étudie la transparence et la reproductibilité de ces modèles ; la manière dont leurs résultats peuvent fonder les politiques publiques quand ces outils sont conçus comme une aide à la décision (en prenant notamment l'exemple de la modélisation des épidémies) ; et enfin les impensés et les biais sociaux qui orientent potentiellement la construction des catégories théoriques sous-jacentes au modèle lui-même. Avec force, elle invite les modélisateurs à repenser leur « responsabilité » quand ils communiquent au sujet des modèles qu'ils construisent.

Grâce au dernier des huit articles composant le dossier, le lecteur est amené à dépasser l'étude de méthodes d'enquête spécifiques ; Roxane Silberman déroule en effet sous nos yeux une reconstruction à la fois historique et institutionnelle d'un problème transversal aux différentes perspectives méthodologiques traitées par les autres articles, à savoir le partage des données. En incluant dans son propos tout à la fois les données issues de la recherche, de l'administration et de la statistique publiques et, plus récemment, de différents acteurs privés dans le contexte de la numérisation croissante des sociétés contemporaines, l'autrice présente le point de vue réglementaire et celui des infrastructures (archives et banques de données) dans lesquelles le partage de données s'est progressivement matérialisé, en France comme au niveau international. Elle plonge ainsi les enjeux éthiques liés à la protection de la confidentialité des informations personnelles, à la transparence et à la reproductibilité des résultats de la recherche dans la réalité concrète et complexe d'un environnement institutionnel changeant au fil de ces trois dernières décennies.

Enfin, la note critique d'Abdelghani Maddi clôt le dossier en offrant au lecteur un éclairage sur les méconduites scientifiques, sous-domaine de l'éthique de la recherche que l'on qualifie souvent d'« intégrité scientifique ». Il le fait en rendant compte d'un ouvrage collectif en anglais de grande ampleur (en accès libre sur le site de l'éditeur) qui traite, en 21 chapitres, du lien existant entre l'essor des mesures de la productivité et de l'impact des chercheurs et la

persistance de formes de méconduite, tant dans la phase de production des résultats que lors de la signature des publications qui les rapportent.

Dans leur ensemble, ces contributions nous invitent à mieux réfléchir à la manière dont la question de l'éthique de la recherche se pose au sein de la recherche empirique telle qu'elle se fait. Elles nous rappellent que le sociologue a à sa disposition une multiplicité de méthodes de collecte et de traitement des données. Par conséquent, le même enjeu éthique peut prendre une forme différente selon la méthode utilisée. Le message pour les instances encadrant la recherche est clair : la construction de protocoles éthiques ne peut ignorer la complexité et la variété des situations auxquelles le sociologue est confronté du point de vue de l'objet étudié, du type de données collectées et des méthodes d'analyse adoptées. Les articles de ce dossier suggèrent enfin que la réflexion éthique est un ingrédient d'un sujet plus large, à savoir la « qualité » de la connaissance produite par le chercheur. Ils nous invitent ainsi à ne pas esquiver la question de savoir ce qui distingue une « bonne » d'une « moins bonne » recherche. C'est un débat dont la discipline devrait également s'emparer collectivement de manière explicite. *L'Année* entend y contribuer avec modestie en incluant également l'article de Gunnar Otte *et al.* (2024) dans la rubrique « Ressources pour la recherche ».

Gianluca MANZO  
Sorbonne Université

gianluca.manzo@sorbonne-universite.fr

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Academy of Sociology, 2020, « Statements and resources - Checklist for quantitative social science articles » [en ligne], <https://www.academy-sociology.net/the-academy/positions-and-resources/>, consulté le 24 juin 2024.
- Aldrin Ph., Fournier P., Geisser V., Mirman Y., 2022, « Chercheur de terrain : une profession à l'autonomie menacée » dans Ph. Aldrin, P. Fournier, V. Geisser, Y. Mirman (dir.), *L'Enquête en danger. Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, p. 23-52.
- American Sociological Association (ASA), 1999, *Code of Ethics* [en ligne], Washington, American Sociological Association, <https://www.asanet.org/about/ethics>, consulté le 24 juin 2024.

- Anzola D., Barbrook-Johnson P., Gilbert N., 2022, « The ethics of agent-based social simulation », *Journal of Artificial Societies and Social Simulation* (JASSS), 25, 4, 1. DOI : 10.18564/jasss.4907.
- Auspurg K., Brüderl J., 2022, « Chapter 26. How to increase reproducibility and credibility of sociological research » dans K. Gerxhani, N. D. de Graaf, W. Raub (dir.), *Handbook of Sociological Science: Contributions to Rigorous Sociology*, Cheltenham/Northampton, Edward Elgar Publishing.
- Baldassarri D., Abascal M., 2017, « Field experiments across the social sciences », *Annual Review of Sociology*, 43, p. 41-73. DOI : 10.1146/annurev-soc-073014-112445.
- Bastin G., Tubaro P., 2018, « Le moment *big data* des sciences sociales », *Revue française de sociologie*, 59, 3 : « *Big data*, sociétés et sciences sociales » sous la dir. de G. Bastin et P. Tubaro, p. 375-394. DOI : 10.3917/rfs.593.0375.
- Bendjaballah S., Garcia G., 2023, « Les sciences sociales à l'épreuve de l'ouverture des données de la recherche », *Terrains & travaux*, 43, 2, p. 211-216. DOI : 10.3917/tt.043.0211.
- , Garcia G., Sauger N., 2023, « Protéger les enquêtes, mais à quelles conditions ? Anonymiser des données d'enquêtes en sociologie et en science politique », *Terrains & travaux*, 43, 2, p. 257-279. DOI : 10.3917/tt.043.0257.
- Benhamou-Suesser D., Pailler F., Schafer V., 2023, « Ouverture des données et archives du web : enjeux, pratiques et limites (entretien mené par S. Bendjaballah, G. Garcia) », *Terrains & travaux*, 43, 2, p. 281-294. DOI : 10.3917/tt.043.0281.
- Bizeul D., 2021, « Faut-il tout dévoiler d'une enquête au Front national ? Réflexions sur le partage des données et le devoir éthique en sociologie », *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de méthodologie sociologique*, 150, 1 : « Archiving Qualitative Data in Practice: Ethical Feedback » sous la dir. de P. Diaz, p. 70-105. DOI : 10.1177/0759106320960887.
- Bonnet F., Robert B., 2009, « La régulation éthique de la recherche aux États-Unis : histoire, état des lieux et enjeux », *Genèses*, 75, 2, p. 87-108. DOI : 10.3917/gen.075.0087.
- Bouchet C., 2023, « Comment j'ai déposé les données de ma recherche (sans savoir ce qui m'attendait) », *Genèses*, 133, 4, p. 113-128. DOI : 10.3917/gen.133.0113.
- Carvallo S., 2019, « L'éthique de la recherche entre réglementation et réflexivité », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 13, 2 : « Éthique de la recherche » sous la dir. de S. Carvallo, p. 299-326. DOI : 10.3917/rac.043.0299.

- Cefai D., Costey P., 2009, « Codifier l'engagement ethnographique ? Remarques sur le consentement éclairé, les codes d'éthique et les comités d'éthique », *La Vie des idées* [en ligne], 18 mars 2009, <https://laviedesidees.fr/Codifier-l-engagement>, consulté le 24 juin 2024.
- Chenu A., Lesnard L., 2011, *La France dans les comparaisons internationales. Guide d'accès aux grandes enquêtes statistiques en sciences sociales*, Paris, Presses de Science Po.
- Coulmont B., 2017, « Le petit peuple des sociologues. Anonymes et pseudonymes dans la sociologie française », *Genèses*, 107, 2, p. 153-175. DOI : 10.3917/gen.107.0153.
- Coutellec L., 2019, « Penser l'indissociabilité de l'éthique de la recherche, de l'intégrité scientifique et de la responsabilité sociale des sciences : clarification conceptuelle, propositions épistémologiques », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 13, 2, p. 381-398. DOI : 10.3917/rac.043.0381.
- Duchesne S., 2017, « De l'analyse secondaire à la réanalyse. Une innovation méthodologique en débats », *Recherches qualitatives*, 21 (hors-série) : « Textes en hommage à Annie-Claude Salomon. Actes du projet de recherche Réanalyse » sous la dir. de S. Duchesne, p. 7-28, aussi disponible en ligne, [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors\\_serie/HS-21/rq-hs-21-numc-ro-complet.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/HS-21/rq-hs-21-numc-ro-complet.pdf), consulté le 24 juin 2024.
- Freese J., Peterson D., 2017, « Replication in social science », *Annual Review of Sociology*, 43, p. 147-165. DOI : 10.1146/annurev-soc-060116-053450.
- Genard J.-L., Roca i Escoda M., 2019, *Éthique de la recherche en sociologie*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- Genèses*, 2022, 129, 4 : « Le procès des données » sous la dir. du comité de rédaction de *Genèses*, p. 3-6. DOI : 10.3917/gen.129.0003.
- Guaspere C., 2017, « Des banques d'enquêtes qualitatives en sciences sociales : panorama Europe États-Unis », *Recherches qualitatives*, 21 (hors-série) : « Textes en hommage à Annie-Claude Salomon. Actes du projet de recherche Réanalyse » sous la dir. de S. Duchesne, p. 143-163, aussi disponible en ligne, [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors\\_serie/HS-21/rq-hs-21-numc-ro-complet.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/HS-21/rq-hs-21-numc-ro-complet.pdf), consulté le 24 juin 2024.
- Haapajarvi L., 2016, « La crédibilité de l'ethnographie en question. Bilan critique de *On the Run* d'Alice Goffman et de sa réception publique », *Sociologie*, 7, 3, p. 301-312. DOI : 10.3917/socio.073.0301.

- Heintz M., 2023, « Protéger ou invisibiliser ses interlocuteurs : peut-on ouvrir les données ethnographiques ? », *Terrains & travaux*, 43, 2, p. 233-255. DOI : 10.3917/tt.043.0233.
- Laurens S., 2022, « L'ethnographie en procès. Enjeux contemporains autour de l'éthique de l'enquête de terrain », *Genèses*, 129, 4, p. 7-13. DOI : 10.3917/gen.129.0007.
- Merton R. K., 1973 [1942], « Chap. 13. The normative structure of science » dans R. K. Merton (dir.), *The Sociology of Science, Theoretical and Empirical Investigations*, éd. N. W. Storer, Chicago, The University of Chicago Press, p. 267-278.
- Mignot J.-F., 2022, « Une imposture scientifique à l'Ined ? », *Cités*, 90, 2, p. 155-164.
- Mustillo S. A., Lizardo O. A., McVeigh R. M., 2018, « Editors' comment: A few guidelines for quantitative submissions », *American Sociological Review*, 83, 6, p. 1281-1283. DOI : 10.1177/0003122418806282.
- Otte G., Sawert T., Brüderl J., Kley S., Kroneberg C., Rohlffing I., 2024, « Critères de qualité de la recherche en sociologie. Une perspective analytique-empirique », *L'Année sociologique*, 74, 2, p. 569-602.
- Portilla A., 2016, « *On the Run* : l'ethnographie en cavale ? De la controverse éthique au débat sociologique », *Genèses*, 102, 1, p. 123-139. DOI : 10.3917/gen.102.0123.
- Siméant-Germanos J., 2022, « Qui protéger, consentir à quoi, enquêter comment ? Les sciences sociales face à la bureaucratisation de la vertu scientifique », *Genèses*, 129, 4 : « Le procès des données », p. 66-87. DOI : 10.3917/gen.129.0066.
- Small M. L., Calarco J. McCrory, 2022, *Qualitative Literacy. A Guide to Evaluating Ethnographic and Interview Research*, Berkeley, University of California Press.
- Social Networks*, 2005, 27, 2 : « Ethical dilemmas in social network research » sous la dir. de R. L. Breiger, p. 89-168.
- Sociological Sciences*, 2024, « For Authors. Reproducibility policy » [en ligne], <https://sociologicalscience.com/reproducibility-policy/>, consulté le 3 juillet 2024.
- Varese F., 2022, « Chap. 12. Rigorous ethnography » dans K. Gerxhani, N. D. de Graaf et W. Raub (dir.), *Handbook of Sociological Science: Contributions to Rigorous Sociology*, Cheltenham/Northampton, Edward Elgar Publishing.